



• Municipalité de •
Saint-André-Avellin

PISCINE MUNICIPALE SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

MAXIMUM DE 10 baigneurs à la fois pour une période d'une heure.

Que dois-je faire si je veux aller me baigner?

Vous devez tout d'abord **RÉSERVER** votre place en téléphonant au 819 983-2318, poste 30.

Pour qui?

Pour tous les citoyens de Saint-André-Avellin.

Veillez prendre note qu'un enfant de moins de 12 ans doit obligatoirement être accompagné d'un adulte en tout temps.

Quand puis-je réserver ma place?

Le matin même. Vous pouvez réserver que pour une seule journée à la fois.

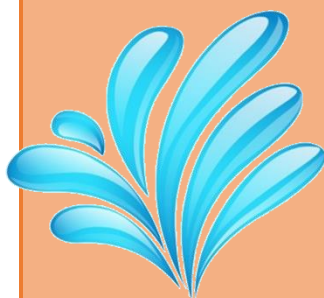
Les périodes de baignades seront limitées à une heure seulement afin de privilégier tous les citoyens.

Heure de baignades pour la saison 2020

Du lundi au dimanche

de

12 h à 18 h



TÉLÉPHONEZ-NOUS entre 11 h 30 et 17 h
pour réserver votre place



819 983-2318, poste 30

LE PORT DU MASQUE EST RECOMMANDÉ sur la promenade.



Consignes spéciales COVID-19

Les vestiaires ne seront pas accessibles aux baigneurs.

*

Les salles de bains ne seront pas accessibles
aux baigneurs.

*

Aucun accessoire de baignade ne sera autorisé dans
la piscine à l'exception des ceintures
de flottaison.



Recommandations spéciales COVID-19

Des lunettes de baignade.

*

Apportez un sac de plage et laissez-le sur la promenade
en y incluant : crème solaire, bouteille d'eau,
serviette, etc.

*

Arrivez déjà avec votre maillot sur vous.

*

Mesures d'hygiène et de distanciation sociale

- Portez le couvre-visage si vous ne pouvez pas maintenir 2 mètres de distance avec les autres
 - Respectez une distance de 2 mètres
 - Évitez de toucher votre visage
- Éternuez et tousssez dans votre coude
- Jetez vos mouchoirs après utilisation
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool et lavez-vous souvent les mains

Piscine municipale

rue Hôtel-de-Ville à Saint-André-Avellin

Téléphone : 819 983-2318, poste 30

En fonction des évolutions de la pandémie et des décisions gouvernementales,
ce service peut être modifié sans préavis.